

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de Conseillers :</b>	L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 18h30
<b>En exercice : 23</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire
<b>Présents : 21</b>	
<b>Votants : 23</b>	
<b>OBJET :</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2026
<b>Nomination des membres du CCAS</b>	<b>Présents :</b> Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame TIJADI Marie-Ange, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame GUILLAUME Martine, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Monsieur BADINAND Didier, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain, Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel, Madame PEREZ Cécile
<b>N°DEL_20_2026</b>	<b>Absent(s) ayant donné procuration :</b> Monsieur JOLY Philippe à Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel, Madame BELTRANDO Karine à Monsieur CASTEL Roger
	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine

Monsieur le Maire expose que le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que ce nombre ne peut pas être inférieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé de fixer à 8 le nombre des membres du CCAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS ainsi qu'il suit :
  - le Maire, président de droit,
  - 4 membres élus par le conseil municipal,
  - 4 membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentant des usagers,
- de procéder à l'élection des 4 membres élus par le conseil municipal.

Sont candidats : Madame Martine GUILLAUME, Monsieur Philippe RAMIN, Madame Cécile PEREZ et Monsieur Philippe JOLY.

Les 4 membres ont obtenu :

- Madame Martine GUILLAUME : 23 voix
- Monsieur Philippe RAMIN : 23 voix
- Madame Cécile PEREZ : 23 voix
- Monsieur Philippe JOLY : 23 voix

En conséquence, les quatre personnes ci-dessus sont proclamées membres du CCAS.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance  
Mme LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine

Le Maire,  
Roger CASTEL



Certifié exécutoire  
compte tenu :



- de la transmission en préfecture, le : **24 AVR. 2026**
- de la publication, le : **24 AVR. 2026**